

## ***Friend of swisscleantech - Droits et devoirs***

Je souhaite apporter mon soutien aux activités de l'association swisscleantech et me déclare par la présente «Friend of swisscleantech».

1. Toute personne individuelle qui s'identifie à la Charte swisscleantech peut devenir Friend of swisscleantech.
2. En tant que Friend of swisscleantech, tu approuves les objectifs de Charte swisscleantech et ses 9 points.
3. En tant que Friend de swisscleantech, tu paies 85 CHF (ou plus) par an pour les membres réguliers, ou 65 CHF (ou plus) pour les membres des associations partenaires. Cette contribution est renouvelée chaque année, sauf si elle est annulée par courrier électronique un mois avant la fin de la période d'adhésion.
4. En tant que Friend of swisscleantech, tu reçois la « Polit Newsletter » exclusive (2 fois par an) et restes ainsi informé de l'état d'avancement des dossiers politiques menées par swisscleantech. Tu reçois également la newsletter mensuelle de l'association.
5. En tant que Friend of swisscleantech, tu apportes ton soutien à l'association économique. Tes droits et devoirs divergent de ceux des entreprises ou associations adhérentes. Tu peux échanger ponctuellement avec le bureau et apporter des suggestions, tu peux prendre part à des conditions préférentielles aux événements de nos partenaires ou aux événements saisonniers de swisscleantech, ainsi que prendre part aux groupes thématiques au prix normal. A la différence des entreprises adhérentes, les Friends of swisscleantech ne disposent pas de voix décisionnelle lors de l'Assemblée générale de l'association.
6. En tant que personne individuelle, tu peux communiquer à tout moment ta qualité de Friend of swisscleantech et reçoit une attestation. swisscleantech publie une fois par an les noms de tous les Friends of swisscleantech, dès lors qu'il n'y a pas eu d'objection.